



CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORM'AO

INSCRIPTION

En ligne : voir modalités sur notre site internet : www.form-ao.com

Par courrier : retournez le dossier d'inscription complété, signé et obligatoirement accompagné de votre paiement à l'ordre de «FORM'AO».

Toute inscription implique l'acceptation des présentes conditions, validée par votre signature au bas du bulletin d'inscription, ou par la validation du formulaire en ligne.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte si elle n'est pas accompagnée du paiement.

ADHESION

L'adhésion Form'AO « membre bénéficiaire » pour l'année en cours est obligatoire. Cette dernière est gratuite et induite par le bulletin d'inscription à l'accueil/séjour.

PRIX

Nos prix associatifs comprennent l'ensemble des prestations suivantes :

- hébergement en pension complète (pour les séjours)
- encadrement
- matériel pédagogique et accès à l'ensemble des activités
- déplacements, visites et excursions éventuelles pour les séjours
- assurance en responsabilité civile.

Ils ne comprennent pas :

- l'argent de poche du participant
- les frais médicaux éventuels qui feront l'objet d'une refacturation à l'inscrivant

Les photographies présentées dans nos supports de vente (catalogue, site internet) sont utilisées aux fins de la promotion des séjours et des accueils proposés et ne peuvent engager

Form'AO pour quelque raison que ce soit à l'égard du participant.

MODALITES DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Form'AO acceptent les Bons de Vacances CAF ainsi que les Chèques Vacances (à joindre à la fiche d'inscription). Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors de l'expédition de vos Bons, Chèques-Vacances ou numéraires (envoi par recommandé avec AR svp).

Dès la fin du séjour ou de l'accueil, nous vous délivrerons une attestation vous permettant de solliciter la participation de votre CE, Municipalité, Service Social ou Ministère.

OFFRES SPECIALES et REDUCTIONS

Offres et réductions sont non cumulables, soumises à conditions et plafonnées.

1) Offre 3 X sans frais : dépôt de 3 chèques de garantie correspondant au 3 tiers du prix du séjour ou de l'accueil (offre limitée aux inscriptions effectuées plus de 2 mois avant le début du séjour)

2) Offre Multiples : remises pour l'inscription de plusieurs frères et sœurs appliquées uniquement sur les accueils de loisirs (ALSH) Form'AO

ANNULATION

L'annulation d'une inscription doit nous être signifiée par courrier. La date de réception du courrier sera prise en compte dans le calcul des frais d'annulation qui s'établissent comme suit :

1) plus de 45 jours avant le départ ou le début de l'accueil, 10 % du tarif facturé sera retenu pour frais de dossier.

2) entre 45 et 31 jours avant le départ ou le début de l'accueil, nous retiendrons 30 %.

3) entre 30 et 8 jours avant le départ ou le début de l'accueil nous retiendrons 50 %.

4) 7 jours et moins : nous facturerons l'intégralité du prix du séjour ou de l'accueil.

En cas d'annulation pour raison médicale (sur présentation d'un certificat médical), selon la date, seules les dispositions 1, 2 ou 3 s'appliqueront.

En cas d'interruption du séjour ou de l'accueil pour raison médicale empêchant l'enfant de poursuivre son séjour (selon certificat médical), nous retiendrons le coût des journées effectuées (pour un séjour) ou le coût des semaines entamées (pour un accueil), majoré de 30 € au titre des frais de dossier.

Covid 19 : Si la situation sanitaire actuelle nous pousse à annuler tout ou partie de l'accueil de loisirs ou de certains séjours, nous nous engageons à procéder au remboursement de ce qui a été annulé.

DROIT A L'IMAGE

Au cours du séjour ou de l'accueil, les participants pourront être photographiés ou filmés. Ces photographies et vidéos pourront être utilisées par Form'AO pour alimenter les blogs des séjours ou illustrer catalogues, site internet ou autres supports de communication ainsi que pour des articles de presse. L'inscrivant autorise expressément Form'AO, pour la durée légale des droits d'auteur relative aux photographies et vidéos, à utiliser gracieusement l'image du participant et ce à des fins promotionnelles ou de communication interne ou externe.

En cas d'opposition, le mentionner par écrit lors de l'inscription.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Form'AO met en œuvre des moyens professionnels pour l'organisation matérielle et logistique des séjours et accueils en partenariat ou par l'intermédiaire de prestataires de service. Ces derniers conserveront les responsabilités propres à leur activité. Nous déclinons toute responsabilité quant aux modifications de dates ou de programmes dues à des cas de force majeure. Form'AO se réserve le droit de modifier ou d'annuler un séjour ou accueil du fait notamment d'un nombre insuffisant de participants. Les contraintes de transport peuvent nous amener à modifier certaines dates ou horaires de séjours. A défaut de trouver une solution de remplacement, nous rembourserons les sommes versées, sans possibilité de dédommagement.

RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Si le participant est sujet à des troubles, est porteur d'un handicap, suit un traitement médical ou un régime alimentaire particulier, ordonnance et protocole médical devront nous être communiqués dès l'inscription pour nous permettre de prendre les mesures nécessaires. Sauf indication préalable des parents, le participant s'engage à participer aux activités et animations prévues, ainsi qu'à se conformer aux règles de vie du séjour ou de l'accueil (voir ci-dessous). En cas d'absence des pièces d'identité ou documents obligatoires lorsqu'ils sont exigés, le participant ne pourra pas participer au séjour qui sera considéré comme annulé sans possibilité de remboursement ultérieur. L'absence d'autres documents (autorisations, attestations, fiches de renseignements, ...) exigibles pourront empêcher le participant de pratiquer certaines activités, sans possibilité de remboursement ultérieur.

REGLES DE VIE COLLECTIVES & INTERRUPTION DE SEJOUR OU D'ACCUEIL

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie définies par le directeur du séjour ou de l'accueil. L'apport, l'incitation et la consommation d'alcool ou de drogue sont formellement interdits et donneront lieu à un rapatriement disciplinaire. Tout séjour ou accueil interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de renvoi d'un jeune dans sa famille ou si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour ou de l'accueil pour des raisons disciplinaires ou comportementales décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et tous les frais occasionnés seront à la charge des familles.

SANTE ET FRAIS MEDICAUX

L'admission d'un mineur est conditionnée à la fourniture (via la fiche sanitaire) des informations relatives :

- aux vaccinations obligatoires ou à leur contre-indication
- aux antécédents médicaux ou chirurgicaux
- aux pathologies chroniques ou aiguës en cours
- aux coordonnées du médecin traitant
- à la non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives prévues pour le séjour ou l'accueil.

Les soins médicaux (médecin, dentiste, pharmacie...) seront facturés à l'inscrivant qui s'engage à les rembourser avant la fin du séjour ou de l'accueil. Suite au paiement, il recevra les feuilles de soins pour percevoir le remboursement Sécurité Sociale et mutuelle. La non-présentation de l'attestation CMU

entraîne l'obligation de remboursement par la famille des frais engagés pour l'enfant. L'inscrivant autorise le directeur du séjour à faire soigner le participant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions médicales éventuelles.

DESCRIPTIFS DES SEJOURS

Les programmes d'activités sont prévisionnels et sont aménagés selon durée du séjour ou choix des participants. Toute modification du programme liée au bon vouloir du participant ou à des cas de force majeure (conditions météorologiques notamment) ne saurait être imputée à l'Association. En cas de nombre de participants insuffisant, certaines activités proposées au choix pourront être supprimées et remplacées par une activité de substitution.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'organisateur. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en nous écrivant à : Form'AO, 14 rue des marronniers 68127 Sainte Croix En Plaine.

RECLAMATIONS

Form'AO décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, espèces ou objets de valeur que les participants auraient choisi d'emporter sur le lieu du séjour ou de l'accueil sauf si les objets concernés ont été confiés au directeur du séjour ou de l'accueil.

Toute réclamation doit être effectuée par courrier et envoyée à l'adresse de l'association : Form'AO, 14 rue des marronniers 68127 Sainte Croix En Plaine.